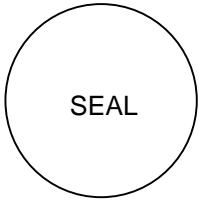


ONTARIO



Court File Number

.....
(Name of court)
at
Court office address

Form 25F: Restraining Order

Temporary Final

Applicant(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Judge
(print or type name)

[Empty box for Applicant details]

[Empty box for Lawyer details]

Respondent(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Date of order

[Empty box for Respondent details]

[Empty box for Respondent lawyer details]

THIS COURT ORDERS THAT:

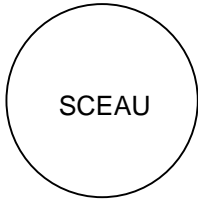
1., born, shall not

(Court staff to insert here relevant clauses as ordered by judge in Endorsement.)

2. This restraining order is effective

3. This restraining order shall remain in effect until

A separate order with additional terms relating to this family case was also made on this date.



Número de dossier du greffe

.....
 (Nom du tribunal)
 situé(e) au
 Adresse du greffe

Formule 25F : Ordonnance de ne pas faire

temporaire définitive

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Juge (écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le)

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Date de l'ordonnance

CE TRIBUNAL ORDONNE QUE :

1., né(e) le, s'abstienne de faire ce qui suit

(Le personnel du tribunal doit inscrire ci-dessous les dispositions pertinentes, selon ce qu'ordonne le juge sur la feuille d'inscriptions.)

2. La présente ordonnance de ne pas faire prend effet

3. L'ordonnance demeure en vigueur jusqu'à(au)

Une ordonnance distincte qui prévoit des conditions supplémentaires qui se rapportent à la présente cause en droit de la famille a également été rendue à cette date-ci.

Court File Number

In support of this order,

this court heard a _____ made by the _____ for a restraining order under

_____ .

The _____ was made with notice to _____ .

The following persons were in court (*list names of parties and lawyers in court*):

The court read the following materials filed in support of a request for this order:

The court heard submissions in support of a request for this order from:

Date of signature

Signature of judge or clerk of the court

Note: This order will be registered against the person being restrained on the Canadian Police Information Centre (CPIC) Database. Disobeying this order is a criminal offence punishable by fine or imprisonment. Any police or peace officer with jurisdiction over the place where the order was disobeyed may arrest the person being restrained without a warrant in accordance with section 495 of the *Criminal Code of Canada*.

Numéro de dossier du greffe

À l'appui de la présente ordonnance,

ce tribunal a entendu une _____ présentée par l'/le/la _____ dans le but d'obtenir une ordonnance de ne pas faire en vertu de (du) _____.

La _____ a été présentée avec préavis adressé à _____.

Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal (énumérez les noms des parties et des avocats présents au tribunal) :

Le tribunal a pris connaissance des documents suivants déposés à l'appui de la demande visant l'obtention de la présente ordonnance :

Le tribunal a entendu des observations à l'appui de la demande visant l'obtention de la présente ordonnance de la part de :

Date de la signature

Signature du juge ou du greffier du tribunal

Remarque : La présente ordonnance sera inscrite contre la personne qu'elle vise dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). L'inobservation de la présente ordonnance constitue une infraction criminelle passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Tout agent de police ou agent de la paix ayant compétence là où l'ordonnance n'a pas été observée peut arrêter sans mandat la personne visée par l'ordonnance conformément à l'article 495 du Code criminel (Canada).